

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6141

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 3 et 5, impasse de l'Industrie et appartenant à M. Jean Granjard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement afin d'améliorer l'accessibilité à la gare et la coordination des réseaux, la Communauté urbaine doit acquérir la propriété de monsieur Granjard située 3 et 5, impasse de l'Industrie à Saint Priest et cadastrée sous le numéro 7 de la section DI.

Aux termes du compromis qui est présenté, monsieur Granjard a accepté de traiter au prix de 850 000 F conforme à l'avis des services fiscaux, l'immeuble étant cédé libre de toute location ou occupation.

La démolition du bâtiment est évaluée à 700 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le compromis présenté.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte à intervenir et à déposer une demande de permis de démolir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'acquisition estimés à 16 400 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499 et pour les travaux - exercice 2001 - compte 615 221 - fonction 020 - opération 0111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,